

# U.SNEP.U 28

Fédération Syndicale Unitaire Syndicat National de l'Éducation Physique - FSU

Novembre 2025

SNEP-FSU

Maison des syndicats

19 rue des grandes Pierres Couvertes

28000 Chartres

s2-28@snepfsu.net



**ATTENTION**

**ce bulletin  
contient le  
matériel de vote!**

## BULLETIN DÉPARTEMENTAL SPÉCIAL ÉLECTIONS INTERNES DU SNEP-FSU



SOMMAIRE	
ÉDITO	PAGE 2
ÉLECTIONS INTERNES SNEP MODALITÉ DE VOTE	PAGE 3
CONVOCATION CONGRES	PAGE 4
LISTE PRÉSENTÉE PAR LE BUREAU SORTANT	PAGE 5
LE TEXTE D'ORIENTATION POUR LES ANNÉES A VENIR	PAGE 5
LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2025	PAGES 6 et 7
LE RAPPORT FINANCIER 2021-2025	PAGE 7
FICHE DE SYNDICALISATION	PAGE 8
ANNEXES : BULLETIN DE VOTE + ENVELOPPES	

**CONGRES  
DÉPARTEMENTAL  
VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025  
De 14h à 17h  
Lieu : Maison des syndicats à  
Chartres  
19 rue des grandes pierres couvertes**

**PARTICIPEZ A LA VIE DÉMOCRATIQUE  
DU SNEP-FSU 28! DÉBATTEZ ET VOTEZ!**

# ÉDITO

**En mars 2026 aura lieu le congrès national du SNEP-FSU. Comme avant chaque congrès, les bureaux du SNEP-FSU se renouvellent à tous les niveaux : départemental, académique et national.**

Ce bulletin contient donc le matériel de vote et la liste des collègues qui acceptent de donner de leur temps pour faire vivre le SNEP-FSU départemental en participant au bureau du SNEP-FSU 28.

C'est aussi l'occasion de remercier celles et ceux qui ont contribué à faire vivre le bureau départemental pendant ces quatre dernières années et d'accueillir les nouveaux membres qui souhaitent s'intéresser de plus près à ce qui se fait en EPS, sport scolaire et sport dans notre département.

Dans l'Eure-et-Loir même si le nombre de collègues syndiqués au SNEP est stable depuis 2021 (autour de 52, mais ce qui n'est pas suffisant) ainsi que le nombre de militants, il nous semble indispensable de développer l'outil syndical.

Dans cette période où des changements profonds inquiétants sont enclenchés au plan général (retraites, protection sociale, fonction publique, salaires et pensions, ...), à l'Éducation Nationale et aux sports ainsi que dans notre discipline (programmes, grilles horaires en LP...), il est plus que jamais nécessaire pour la profession d'avoir un espace dans lequel les collègues puissent débattre des problématiques de terrain, définir des revendications, les faire partager par le plus grand nombre et enclencher des mobilisations lorsque nécessaire.

Les membres, anciens et nouveaux, du bureau SNEP-FSU 28 vous présentent dans ce bulletin le rapport d'activité 2020-2024, le texte d'orientation ainsi que le bilan financier de notre section départementale d'Eure-et-Loir.

**Nous vous invitons également à participer au congrès départemental le vendredi 12 décembre. (convocation dans ce bulletin) et au congrès académique le jeudi 5 février à Blois. (demander la convocation auprès du SNEP départemental : s2-28@snepfsu.net).**



## ÉLECTIONS INTERNES SNEP FSU. COMMENT CA MARCHE ?

QUI PEUT  
VOTER ?

En tout état de cause: être syndiqué en 2024-2025 ou en 2025-2026 (au 5 février 2026 au plus tard)

ou être prélevé automatiquement dans le courant de l'année 2026.

Fiche de syndicalisation dans le bulletin pour les retardataires qui n'ont pas de prélèvement



QUAND  
VOTER ?

Vous avez jusqu'à mercredi 4 février à midi pour élire les membres des bureaux départementaux et académiques ainsi que ceux de la commission administrative nationale.

Il y aura donc 3 votes sur le même bulletin.

Jeudi 5 février 2026 lors du congrès académique du SNEP-FSU d'Orléans-Tours aura lieu le dépouillement à la FSU de Blois (41).

Ce dépouillement consistera aux votes des différents rapports et bureaux.

MODALITÉS  
DE VOTE

**Le mieux c'est de voter dès que l'on a reçu ce bulletin !**

Dans le bulletin national n° 1036 spécial congrès : textes et listes nationaux.

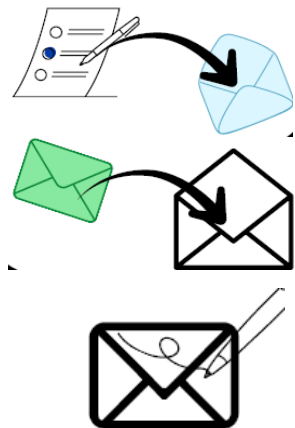
Dans le bulletin académique n° 264: textes et liste académiques.

Dans ce bulletin départemental : textes et liste départementaux.

1) remplir le bulletin de vote : attention, un vote non formulé ou mal rempli est considéré comme nul.

2) introduire le bulletin rempli dans l'enveloppe vierge de couleur (aucun signe distinctif).

3) mettre l'enveloppe vierge dans l'enveloppe mandat blanche, **celle-ci doit, au dos, porter vos nom et prénom, votre établissement et être signée.**



LE VOTE  
PEUT SE  
FAIRE

1) par la poste (**attention aux délais postaux**), en envoyant son vote à :  
**SNEP-FSU 28 - Maison des syndicats, 19 rue des grandes pierres couvertes 28000 Chartres**

2) en remettant son vote à un collègue présent au congrès départemental,

3) en votant directement le jour du congrès.



Où ET QUAND  
DÉBATTRE ?

Le congrès départemental aura lieu le **VENDREDI 12 DÉCEMBRE** de 14h à 17h au local de la FSU, 19 rue des grandes pierres couvertes.

Le congrès académique aura lieu le **jeudi 5 février 2026** à Blois.

Syndicat National de l'Éducation Physique –FSU  
Section départementale d'Eure et Loir  
Maison des syndicats - FSU 28  
19 rue de grandes Pierres Couvertes—Chartres

Mardi 25 novembre 2025

Convocation à Mme/M .....

**CONVOCATION**

Application du droit syndical dans la Fonction Public d'Etat  
(autorisation spéciale d'absence – article du décret 82-447 du 28-05-1982)

**Cher-e collègue,**

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du SNEP-FSU, tu es prié-e de bien vouloir assister au

**CONGRES DÉPARTEMENTAL**  
de la section d'Eure et Loir  
qui se tiendra  
**VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025**  
**De 14 heures à 17 heures**  
**FSU 28 – Maison des syndicats à Chartres**

**Ordre du jour :**

présentation des différents rapports (activité et financier)  
Vie syndicale départementale  
travaux sur les différents thèmes

Cette convocation valant demande d'autorisation d'absence doit être déposée auprès de ton chef d'établissement ou de service au moins 3 jours avant la date du Congrès indiquée ci-dessus.  
Nous comptons sur ta présence,

Bien cordialement

Magali Muret et Rafael Raigon Arroyo,  
Co-Secrétaires départementaux du SNEP-FSU  
d'Eure et Loir.

**LISTE PRÉSENTÉE PAR LE BUREAU SORTANT DU SNEP-FSU 28  
POUR LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE 2025  
par ordre alphabétique**

- **BLANCHARD Eloïse** - clg Val de Voise, Gallardon
- **CHAUVEAU Michel** - retraité
- **GUET Grégory** - ly J. Baker, Hanches
- **HOMASSON Kevin**- clg La Pajotterie, Châteauneuf-en-Thymerais
- **JAN Cécile** - clg E. Zola, Châteaudun
- **MAURICE Stéphane (CD-UNSS et Commission médicale)** - clg Albert Sidoisne, Bonneval
- **MAURY Marine (équipements, fil d'info)**- clg Val de Voise, Gallardon
- **MURET Magali (co-secrétaire départemental, CSA-D, corpo)**- clg Val de Voise, Gallardon
- **RAIGON ARROYO Rafael (co-secrétaire départemental et académique)** - ly Fulbert, Chartres
- **ROBIN Olivier** - ly Marceau, Chartres
- **SERINET Carole (trésorière départemental, corpo)**- clg Hélène Boucher, Chartres
- **SERINET Laurent (CD-UNSS et Commission médicale)**- ly Jehan de Beauce, Chartres
- **VAN DEN BOSSCHE Pierre** – clg J. Macé, Mainvilliers

**UN GRAND MERCI !**

Aux membres sortant.es du bureau (Charlotte BORG, Delphine MARTIN, Alain LESIMPLE et Christian GUERIN) qui ont contribué par leur présence et leur investissement à la vie syndicale départementale du SNEP-FSU.

Une mention particulière pour Alain et Christian (photo ci-contre) qui ont occupé de nombreuses années (entre autres) la fonction de secrétaire départemental.



**Texte d'orientation du SNEP-FSU 28**

Le SNEP-FSU 28 veut continuer son travail relationnel avec les collègues : être au plus près de tous.tes pour permettre une meilleure défense de chacun.e. Le lien qui nous unit peut amener une meilleure connaissance des problèmes et donc une cohésion dans la lutte. La défense des collègues, le remplacement, les dotations en postes, les installations sportives, l'UNSS sont des axes prioritaires qui nécessitent toute notre vigilance. Comme nous l'avons fait avec le mouvement sur les retraites, la loi de transformation de la Fonction Publique, le Choc de Savoirs, la lutte avec les autres syndicats de la FSU et dans un cadre intersyndical est à continuer pour la défense d'un service public (éducation, protection sociale, santé...). Le SNEP départemental est représenté dans toutes les \*instances (CSA-D, F3SCT-D, CDEN, CD-UNSS, Commission médicale) pour défendre le métier, les conditions de travail et les personnels.

\*CSA-D Conseil social d'administration départemental

\*F3SCT Formation spéciale santé sécurité au travail

\*CDEN Conseil départemental de l'Éducation Nationale

\*CD-UNSS Conseil départemental de l'UNSS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le SNEP-FSU départemental fait avec ses moyens et ses possibilités. Ses membres sont des collègues de travail en poste, sauf pour les retraités, qui font leurs cours et en plus, prennent sur leur temps libre pour répondre ou défendre des collègues.

## Le SNEP-FSU 28 est présent dans différentes commissions :

- *Conseil social d'administration départemental (CSA-D)* qui gère la DHG, donc la carte scolaire (création/suppression de poste) ainsi que la DGF (dotation globale de financement, donc le budget alloué à chaque établissement en incluant la part EPS)
- *Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)* qui émet un avis sur les décisions du CSA-D ;
- *Conseil Médical* qui statue sur les réadaptations et sur les invalidités des collègues ;
- *Conseil Départemental de l'UNSS (CD-UNSS)* qui élabore le projet du sport scolaire ;

## Le SNEP-FSU 28 était présent dans les différentes actions durant ces quatre ans :

### Spécifiques EPS :

- Enquêtes flash : emploi/infrastructures/AS (AG UNSS).
- Enquêtes équipements départementale (2023), académique (2024) et nationale GYMNASSE SCORE Janvier-Juin 2025
- Opération vérité » Équipements sportifs vétustes »(2024)
- Semaine de l'EPS ( 4 h d'EPS de la sixième à la terminale) depuis 2023 Envoie des courriers aux élus, administrations, représentants des associations, pétitions aux collègues et aux usagers...
- Les flammes de l'EPS et grève spécifique de l'EPS à Paris (2024)
- Pétition Changement direction nationale UNSS (2025)

### Mobilisations : Éducation et Fonction Publique avec la FSU (et l'intersyndicale)

- Mouvement de la Fonction Publique sur le dégel du point d'indice et la hausse des salaires ainsi que sur la revalorisation des retraites;
- Luttés contre la réforme du lycée du LP et le Choc de savoirs en collège
- Journée pour les droits des femmes.
- Mobilisations pour la paix en Palestine.

### Pendant ces années, le SNEP-FSU 28 s'est préoccupé de certains problèmes de collègues qui l'avaient interpellé, comme :

- La bataille sur la disparition ou la création de poste,
- Le rapprochement de complément de service,
- Les heures supplémentaires,
- Le rétablissement du forfait UNSS,
- Le paiement de salaire impayé,
- Les conflits avec certains chefs d'établissement.
- L'IMP pour la coordination des APSA
- Les équipements sportifs : accompagnement des différents établissements en difficultés ( projets, motions vœux CA, instances, audiences DSDEN, manifestations...)
- La DGF (part EPS) demande des moyens pour le fonctionnement de l'EPS (motions, vœux CA, audiences DSDEN...)
- Le mouvement intra : suivi administratif de plusieurs collègues du 28



Pour ces problèmes, le SNEP-FSU 28 contacte les responsables du personnel (DPE), les responsables de la carte scolaire (DOS), la Secrétaire Générale et, en dernier lieu, le Directeur Académique. Quand les problèmes persistent, le SNEP 28 avec le SNEP académique n'hésitent pas à interpeller le Rectorat.

Chaque année est organisé un stage mutation sur le département où les responsables corpo répondent aux interrogations des collègues.

Ainsi le SNEP 28 organise des stages syndicaux ouverts à tous les collègues (cf tableau page 7). Nous sommes force de proposition pour promouvoir notre discipline et une EPS de qualité en organisant des stages péda qui rassemblent largement. Cela montre l'intérêt de la profession pour la vision de l'EPS que porte le SNEP (par le biais de ses programmes alternatifs). Enfin, ses membres ont rencontré des collègues lors d'Assemblées Départementales de l'UNSS, lors des rencontres sportives du sport scolaire. Ils ont été à l'écoute de l'ensemble des sollicitations.

**Le SNEP-FSU 28 peut faire encore plus, mais pour ce faire il nous faut votre soutien en votant pour ce nouveau bureau.**

## LA FORMATION SYNDICALE

La question du travail (son sens et sa qualité) fait partie d'une réflexion collective permanente de notre syndicalisme.

Depuis 2021, le SNEP FSU 28 a réuni la profession, les adhérents et les militants en assemblées générales, en congrès extraordinaire, en bureaux départementaux, en stages de formation syndicale dans le département souvent avec un grand succès.

Bilan de la formation syndicale (nombre de participants par stage)				
	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
CORPO : Mutations Intra (acad)	36	36	33	47
STAGIAIRES : Mutations inter (acad)	14	23	12	13
Stage AGIR dans l'établissement (CA, budget, DHG) (départemental)				11
Stage EQUIPEMENTS (départemental)			21	
Stages PEDA (départemental)	Course d'orientation 36	Biathlon 55	Ultimate 55	
Stage SECURITE RESPONSABILITE (acad)		76		
Stage BUREAU DEPARTEMENTAL (militants)	7			

## Bilan financier du SNEP 28 du 1er septembre 2020 au 31 aout 2025

	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	TOTAL
solde	1440,54	1332,21	891,79	171,24	979,51	1601,33
<b>RECETTES :</b>						
Cotisations Adhérents	8363,20	9598,56	12062,64	10833,70	10863,10	51721,20
Parts nationales	6432,94	7159,60	9199,10	8387,19	8224,60	39403,43
Parts académiques	1380,00	1560,00	1950,00	1830,00	1560,00	8280,00
Reste pour le département 28	550,26	878,96	913,54	616,51	1078,50	4037,77
Don du <u>snep acad</u> Orléans				500,00		500,00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>550,26</b>	<b>878,96</b>	<b>913,54</b>	<b>1116,51</b>	<b>1078,50</b>	<b>4537,77</b>
<b>DEPENSES :</b>						
Abonnement EPS et Société	100,00			20,00	30,00	150,00
Frais d'affranchissement / tirages / bulletins	58,20	481,40	139,00		157,72	836,32
Frais de déplacements	70,00	528,14	414,50			1012,64
Frais de convivialité		269,85	465,86	199,24	38,96	973,91
Frais de fonctionnement / fournitures / télécom	430,39	39,99	614,73	89,00	80,00	1254,11
Don du <u>snep acad</u> Orléans					150,00	150,00
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>658,59</b>	<b>1319,38</b>	<b>1634,09</b>	<b>308,24</b>	<b>456,68</b>	<b>4376,98</b>
<b>BILAN</b>	<b>-108,33</b>	<b>-440,42</b>	<b>-720,55</b>	<b>808,27</b>	<b>621,82</b>	<b>160,79</b>

### Le mot de la trésorière : Carole Serinet

Ce bilan financier relate l'activité syndicale sur les 5 dernières années scolaires.

L'année 2022/2023 a été marquée par une hausse des recettes, grâce à l'augmentation des cotisations liée à la reprise de l'activité syndicale après la crise du Covid. Cependant, les dépenses ont également été importantes, notamment pour l'achat d'un ordinateur et de nombreux frais de déplacement. Pour maintenir un solde positif, nous avons bénéficié d'un don de 500 € de la part du Snep académique.

Les deux derniers exercices ont permis de rééquilibrer les comptes, avec une baisse significative des dépenses.

Nous continuons à renforcer les liens avec les collègues en organisant des stages ouverts à tous. Ces initiatives illustrent le dynamisme de notre bureau départemental et rappellent l'importance de l'adhésion, premier pilier du syndicalisme.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez si nécessaire)				
	Téléphone fixe	TZR		Stagiaire sur 1 <sup>er</sup> poste.	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Disponibilité		Congès (parental...)		
				<b>Situation particulière</b> : Retraite progressive : % d'activité.		

<b>Bulletins</b>	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> l'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE de RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsfu.fr/espace-membre/">https://www.snepsfu.fr/espace-membre/</a> .	
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsfu.fr/espace-membre/">https://www.snepsfu.fr/espace-membre/</a> .	
		Date et signature

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>		<b>Catégorie/échelon</b>										
	1	2	3	4	5/SHEA1	6/SHEA2	7/SHEA3	8	9	10	11		
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €		
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €		
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €						
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
Chargé d'Enseignement		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €		
Chargé d'Enseignement Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €							
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €							
<b>Catégorie / échelon</b>	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11		
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €		
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €							
<b>Catégorie / échelon</b>	1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11		
Agrégé-e Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €						
<b>CDI : Indice.</b>	Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9	219 €							
	Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7	183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10	228 €							
	Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8	192 €									
<b>Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la qualité de service.</b>													
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €	Maitre auxiliaire (MA)				164 €							
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €	Contractuel-le (CDD)				44 €							
Congé parental - disponibilité	46 €	Étudiant-e contractuel-le alternant-e				20 €							
Stagiaire en report de stage	20 €	Congé de formation				102 €							
<b>Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.</b>													
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €							
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €							
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €							
			Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11	197 €							

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	Pour le compte du SNEP-FSU
	Prénom	76, rue des Rondeaux
	Adresse	75020 PARIS
	Compl. d'adresse	Ref : cotisation SNEP
	CP - Ville	A :
	Pays	Le :
	Code IBAN	Signature :
	Code BIC	
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)